

TEXTES GÉNÉRAUX

Administration - Finances - Affaires internationales

Arrêté n° 2007-013 du 8 mars 2007 relatif au tableau d'avancement au grade de technicien supérieur de l'environnement au titre de l'année 2006

NOR : DEVG0803089A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de l'environnement en date du 14 décembre 2006,

Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement au grade de technicien supérieur de l'environnement au titre de l'année 2006 est établi comme suit :

ORDRE DE CLASSEMENT	NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
1	LLINARES	JEAN-VINCENT	ONCFS
2	BOULANGER	BERNARD	CSP
3	DHERMENT	JEAN-CLAUDE	PN Port-Cros
4	BENMIRA	AMAR	ONCFS
5	BRAMARD	CLAIRE	CSP
6	FARNY	GILLES	PN Ecrins
7	ALESSANDRA	PIERRE	ONCFS
8	HUS	PASCAL	CSP
9	ARGOUD	PHILIPPE	PN Cévennes
10	BARTHE	CLAUDE	ONCFS
11	GAETANO	BERTRAND	CSP
12	TOMASELLA	MICHEL	ONCFS
13	FRANCOIS	FREDERIC	ONCFS
14	MORELLEC	JEAN-YVES	ONCFS
15	JARRIGE	MICHEL	ONCFS
16	AUGE	PHILIPPE	ONCFS
17	HERBAUX	JEAN-PHILIPPE	ONCFS
18	MONGIN	PHILIPPE	ONCFS

Article 2

Le directeur général de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 8 mars 2007.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général :
*La chargée de la sous-direction
des ressources humaines et du dialogue social,*
M.-C. SETIMO